



SECRETARIAT DU VICE-PREMIER MINISTRE

Cellule Presse et Communication

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouvelle diminution des accises sur le diesel

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances Didier REYNDERS communique que l'accise spéciale appliquée sur le gasoil routier est **diminuée de 2,40 EUR/1000 litres** (à 15° C) le 25 avril 2006. Cette mesure est prise dans le cadre de l'application de l'article 420, § 3, d), de la loi-programme du 27 décembre 2004 relative au régime fiscal des produits énergétiques et de l'électricité.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Finances souligne qu'il s'agit de la **dixième** mesure qu'il prend dans ce sens depuis le début du mois de juillet 2005. La présente diminution, de 2,40 EUR, a été appliquée ce 25 avril 2006, ce qui porte la diminution totale à 33,70 EUR/1000 litres dont bénéficie le consommateur en cette période de flambée des prix.

Didier REYNDERS rappelle, que cette dernière diminution permet donc au consommateur d'obtenir une **réduction de prix de 2,04 EUR pour un plein de 50 litres** (pour l'ensemble des réductions d'accises opérées par le Gouvernement).

David MARECHAL
Porte-parole